



# Devoir de Vigilance & Sustainable Supply Chain

## OBJECTIF

**Être conforme aux obligations réglementaires en matière de Devoir de Vigilance\*, et améliorer la performance extra-financière de sa chaîne d'approvisionnement**

\* Loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres, publiée au Journal Officiel le 28 mars 2017



## VOS ENJEUX

- Identifier les **risques potentiels et avérés dans la chaîne de sous-traitance** en matière de droits humains, libertés fondamentales, santé, sécurité et environnement, et déterminer les actions correctives à mettre en œuvre
- S'assurer que le **plan de vigilance** et/ou le compte-rendu de sa mise en œuvre répondent aux **obligations réglementaires**, et incluent une cartographie des risques, des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, sous-traitants et fournisseurs, des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, un dispositif de suivi des mesures, ainsi qu'un pilotage de la mise en œuvre de ces mesures



## QUELS BÉNÉFICES ?

- Evaluer et améliorer les **systèmes en place** permettant d'identifier, évaluer, répondre et remédier aux risques extra-financiers dans la chaîne d'approvisionnement
- **Accroître la visibilité en interne** sur les risques dans la chaîne d'approvisionnement auprès de l'ensemble des fonctions concernées
- Améliorer la **qualité de l'information communiquée** au sujet de la gestion de la chaîne d'approvisionnement



## NOTRE APPROCHE

**Analyse et maîtrise des impacts ESG des filiales, fournisseurs et sous-traitants**





## VOS CONTACTS

**Anne GARANS**

**Associée Responsable**

Sustainability Services

+33 1 55 68 87 52

[agarans@kpmg.fr](mailto:agarans@kpmg.fr)

**Fanny HOULLIOT**

**Associée**

Sustainability Services

+33 4 96 20 54 82

[fhoulliot@kpmg.fr](mailto:fhoulliot@kpmg.fr)



Retrouvez plus d'informations sur [kpmg.fr](https://kpmg.fr).